

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'An deux mille seize, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2016

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Sabine TAULEIGNE, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Sabrina QUESQUE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Annie PALOU, Luc CHARPENTIER, Freddy VASSEUR, Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER (jusqu'au point 16), Chantal GAMEL-BERARD, Myriam COMON, Ali CHAABI, Claude ILLY.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Geneviève GIRARD, Sylvie DELOCHE à Sabrina QUESQUE, Bernard CROZIER à Patrick GROUPIERRE, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER (à partir du point 17) à Claude ILLY.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre est approuvé.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la situation financière de la commune, après avoir rappelé les éléments de contextes économiques nationaux et intercommunaux. Les principaux résultats démontrent une situation saine avec une augmentation de l'épargne brute (+ 200 K€ à 1 417 K€) et de l'épargne nette (+ 172 K€ à 927 K€). Le taux d'épargne brut progresse à 18 %, la CAF nette atteint 1 373 K€ et la dette poursuit sa diminution avec 334 €/habitant et une capacité d'extinction à 2 ans.

Parallèlement, les efforts d'équipement se poursuivent avec 2 600 K€ d'investissement réel pour la commune.

Il convient de préciser en outre, le même effort d'équipement de l'Agglomération (2 600 K€) sur des travaux de voiries et d'assainissement sur la commune.

Pour 2017, l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement reste nécessaire afin de dégager un autofinancement suffisant qui prévoit à titre principal, l'aménagement de l'entrée Nord (550 K€), la poursuite de l'Agenda Accessibilité (100 K€ annuel sur 6 ans), les travaux d'entretien et de réfection de voiries (250 K€) et les travaux d'entretien courants de la collectivité.

Pour Pierre TRAPIER, la première question est celle des besoins de la population, or, il n'y a rien dans l'exposé du Maire sur l'emploi, la transition énergétique, le social, la sécurité et le logement. Il plaide pour une remise en cause de l'austérité et des politiques libérales qui conduisent à la casse des services publics et conclut sur un budget sans ambition, les aménagements urbains proposés visant une 3^è fleur loin de la préoccupation des Portoïsiens.

Pour Freddy VASSEUR, la paupérisation générale est directement issue de la perte de souveraineté abandonnée à l'UE. Il demandera quelles sont au local, les priorités pour 2017.

Madame le Maire constate, qu'au-delà des incantations politiques, quasi électorales et hors contexte du débat d'orientation budgétaire, les oppositions ne proposent rien.

Elle répond que sa priorité n'est pas de développer de nouveaux services, mais de faire fonctionner ceux qui existent, avec les moyens dont on dispose, dans un environnement financier contraint. Elle rappelle cependant, que depuis bientôt 3 ans, les services ont évolué (police municipale en effectif et en moyen) ou ont été créés (mise en place des rythmes scolaires, 150 K€ de charges dont 100 K€ de charge nette) sans augmenter les taux d'imposition des Portois.

Pierre TRAPIER insiste sur le fait que Madame GIRARD ne dit rien sur sa priorité, comme à l'Agglo où elle est tout autant silencieuse.

Madame GIRARD conclut en rappelant que l'Agglo c'est 2 600 K€ d'investissement sur la Commune en 2016 et autant en 2017 et surtout l'inscription au programme d'investissement, de la réalisation d'une piscine couverte sur Portes, pour 9 000 K€. La piscine couverte, l'ancienne majorité en a beaucoup parlé mais n'a rien fait. La majorité actuelle fait moins de bruit, mais elle travaille et la population peut se rendre compte des résultats.

Enfin, concernant le dispositif de soutien à l'investissement public local mis en place par l'Etat, la commune a bien bénéficié d'un coup de pouce supplémentaire, puisque le taux initialement prévu à 20 % (délibération du 11/04/2016) a été porté à 25 % (délibération du 30/05/2016).

2) DECISION MODIFICATIVE (rapporteur : S. BROT).

Est adoptée à l'unanimité, une décision modificative de 26 505.43 € sur le Budget Principal, relative à des régularisations d'écritures.

3) ADMISSION EN NON-VALEUR (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, une créance de 112 € (déficit sur la régie de recettes du service de l'aire d'accueil des gens du voyage) est admise en non-valeur.

4) SUBVENTIONS (Mesdames HOUSET et GIRARD).

4.1. Subventions aux associations non sportives et non culturelles.

- Comité du souvenir français	200,00 €
- Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	425,00 €
- ANCAC	150,00 €
- Association des Cheminots donateurs de sang bénévoles 26/07	110,00 €
- Association communale de chasse agréée	515,00 €
- Union des Commerçants et Artisans Portois	350,00 €
- Union des Commerçants et Artisans Portois (1 ^{er} repas républicain)	1 000,00 €
- Atout jeune	400,00 €
- Atout jeune (régularisation 2015/2016)	100,00 €
- Femmes solidaires	1 515,00 €
- Loisirs déco portois	105,00 €
- Créa Passion	250,00 €
- Ateliers créatifs de Frannie	150,00 €
- Association Féminine de Travaux Manuels	600,00 €
- Club Ambroise Croizat	1 200,00 €
- Comité des Œuvres Sociales	11 000,00 €
- Secours catholique	250,00 €
- Les Portes de l'emploi	4 550,00 €
- Groupe Agir et Mieux Vivre	840,00 €
- Groupe Portes Citoyenne	200,00 €
- Portes 2020	80,00 €

- AFDLF (Association de Financement Debout La France) 40,00 €
- GEM éCLAIR (Groupe d'Entraide Mutuelle en faveur des adultes Handicapés suite à une Lésion Cérébrale acquise) 505,00 €
- USEP 750,00 €

Associations extérieures :

- Banque alimentaire 525,00 €
- PEP 26 100,00 €
- Prévention routière 200,00 €
- Amicale de donneurs de sang bénévoles de Valence et Agglomération 160,00 €

Organisations syndicales :

- UL CFDT 573,00 €

Adoptées à l'unanimité.

4.2 – Subventions aux associations sportives (rapporteur : S. HOUSET).

Adoptées à l'unanimité, avec une augmentation du point de 1 % soit 4.75 €.

- Association Sportive du Collège Jean Macé	2 980,00 €
- Bike Club Portois	1 588,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	4 348,00 €
- Boxe Ring Portois	3 576,00 €
- Cyclotouristes Portois	1 098,00 €
- Football Club Portois	10 843,00 €
- Jogging Club Portois	974,00 €
- Judo Jujitsu Taïso	10 724,00 €
- La Danse de Laeti	3 245,00 €
- La Flèche sous Bois	4 102,00 €
- La Mouette	4 647,00 €
- Pétanque Cheminote Portoise	3 384,00 €
- Sports et Loisirs	4 665,00 €
- Tennis de Table Portois	3 213,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	6 727,00 €
- U.G.S.P	12 856,00 €
- USCP Basket	7 979,00 €
- USCP Tennis	4 657,00 €
- USCP Volley	992,00 €
- US Véore XV	12 163,00 €
- Viet Vu Dao	1 984,00 €

Messieurs TRAPIER et CHAABI considèrent qu'on ne peut parler d'augmentation, bien que la valeur du point augmente de 1 %, puisque le résultat est une baisse du volume global de plus de 5 000 €, pénalisant particulièrement les associations de sports collectifs (football, rugby) à la faveur des sports individuels. La prime au podium pousserait à une obligation de résultats qui est accessoire par rapport aux valeurs du sport.

Madame le Maire rappelle que la grille d'évaluation a été mise en place sous son premier mandat et que l'ancienne majorité l'avait conservée. L'application de critères est le seul moyen d'un traitement équitable des associations, la variable résultats n'étant qu'un des éléments de jugement.

4.3 – Subventions aux associations culturelles (rapporteur : G. GIRARD).

Adoptées par 29 pour.

	<u>Fonctionnement 2016</u>	<u>Exceptionnelle 2017</u>
- Action Jeune Théâtre	2400 €	2 gratuits Train-Théâtre
- Comité des fêtes	1000 €	20 000 €
- Mémoire Vivante de Portes-lès-Valence	1300 €	7 500 € (fête champêtre)

- Chorale Cantavioure	260 €	
- Ecurie Mistral	400 €	400 €
		(except. manifestation de 2016)

A la demande de Monsieur TRAPIER, retour est fait au point 4-1 à la demande de subvention de l'UL CGT proposé sans montant.

Madame le Maire indique, que d'une part l'UL CGT n'a fait part d'aucune demande précise, n'a pas complété son dossier de demande de subvention et qu'il était donc impossible de statuer. Pierre TRAPIER estime que l'UL CGT n'a pas à fournir d'autres éléments que ce soit le nombre d'adhérents ou des éléments financiers, s'agissant d'une association d'intérêt local, qu'il convient de subventionner. Madame GIRARD rappelle que l'UL CFDT dépose un dossier complet et qu'il n'y a pas de raison à ce que l'UL CGT n'en fasse pas autant.

A la demande de Pierre TRAPIER, Madame le Maire soumet au vote une proposition de subvention à hauteur de 573 € qui est refusée par 5 pour (MM. TRAPIER, BOCHATION, CHAABI, Mesdames GAMEL-BERARD, COMON), 3 abstentions (Messieurs ILLY, VASSEUR, Madame AUGIER) et 21 contre.

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MEMOIRE VIVANTE (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 350 € dans le cadre de l'organisation de la semaine sur le rail.

6) AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CMR (rapporteur : C. ARSAC).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'actualisation des tarifs de l'heure année (1 841.50 €).

7) MJC – CONVENTION D'OBJECTIFS (rapporteur : C. ARSAC).

La convention d'objectifs triennale (2017-2019) avec la MJC est approuvée à l'unanimité.

8) VALENCE ROMANS AGGLO – CONVENTION ENTRETIEN BATIMENTS (rapporteur : G. GIRARD).

La convention est approuvée par 21 pour et 8 abstentions (MM. TRAPIER, BOCHATON, CHAABI, ILLY, VASSEUR, MMES GAMEL-BERARD, COMON, AUGIER).

9) VALENCE ROMANS AGGLO – CONVENTION SYSTEME D'INFORMATION (rapporteur : G. GIRARD).

La convention est adoptée à l'unanimité.

10) CONVENTION PROCIVIS (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

La convention relative aux programmes *Via Appia* impasse Léo Lagrange et *Les Jardins de Maya* rue Jean Moulin, destinée à favoriser l'accession sociale à la propriété sous forme de prêt (10 à 15 000 € sur 15 ans) à taux zéro est adoptée à l'unanimité.

11) CONVENTION AVEC LE COLLEGE JEAN MACE – MESURES DE RESPONSABILISATION (rapporteur : C. ARSAC).

La convention adoptée à l'unanimité est reconduite pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

12) CONVENTION DAH / COMMUNE – LES GERONDINES (rapporteur : S. TAULEIGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'un avenant renouvelant la convention sur la durée nécessaire à la réalisation d'un nouveau lieu de vie pour *Les Gérondines*.

13) CONVENTION GRDF (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

La convention visant à autoriser GRDF à utiliser des bâtiments publics (mairie et Maison des Associations) pour accueillir les équipements techniques nécessaires au déploiement du projet Compteurs Communicants Gaz est adoptée par 28 voix pour et 1 contre, Monsieur VASSEUR considérant que la multiplication des dispositifs radio-émetteur pose une question de santé publique.

14) «CHALET JAUNE DES» DES BRULATS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF (rapporteur : C. ARSAC).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter la CAF pour une subvention de 50 000 €, participant aux travaux de démolition/reconstruction du *chalet jaune* pour un montant de 397 183 €.

15) VIDEO-SURVEILLANCE ABORDS DU COLLEGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (rapporteur : P. GROUPIERRE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour un financement relatif à l'implantation d'un dispositif de vidéo-surveillance rue Jean Macé au droit de l'entrée du collège, sur un montant de travaux de 10 940 €/HT.

16) DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire l'aménagement de l'entrée Nord au programme Bourg Centre et pôle de service, nouveau dispositif de subventionnement de la Région et de solliciter le taux maximal de subvention.

17) SDED – DISSIMULATION RESEAUX TELEPHONIQUES (rapporteur : PH. MILLOT).

Le programme de travaux (23 495 + 1 618) et la subvention afférente (4 699 € + 323 €) pour les travaux rue Picasso et Entrée Nord sont approuvés à l'unanimité.

18) SDED – AMENAGEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX (rapporteur : PH. MILLOT).

Le programme des travaux (même lieux) relatif à l'effacement des réseaux électriques (114 260 € de travaux et 74 269 € de participation SDED) est approuvé à l'unanimité.

19) CREATION ET INFRASTRUCTURE DE CHARGE – SDED (rapporteur : PH. MILLOT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « Création et infrastructure de charge » (pour véhicules électriques) au SDED.

20) MARCHE SUBSEQUENT N° 2 – FOURNITURE DE GAZ POUR BATIMENTS COMMUNAUX (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché subséquent à la société GAZ de BORDEAUX, pour un montant estimé de 115 923,478 € TTC sur une quantité évaluée à 2 686 436 Mwh pour 14 bâtiments communaux.

21) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR LA CELLULE EMPLOI (rapporteur : S. BROT).

Le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B pour animer la cellule emploi est adopté à l'unanimité.

22) RAPPORT D'ACTIVITE DE VALENCE ROMANS AGGLO SUD RHONE-ALPES (rapporteur : G. GIRARD).

Pas d'observation.

23) MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016.

L'avis des marchés publics 2016 est communiqué.

24) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 16/120 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de SCI NSHL immo (M. DAUVISSAT Nicolas), cadastrée sections AC 29, AC 30, 149 Rue Jean Rostand.

N° 16/121 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de SCI LES BEAUX LOTS (M. et Mme BEAUFORT Patrick), cadastrée sections AO 37, AO 36, 124 Rue Jean Jaurès, Le Mistral.

N° 16/122 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame MANEN Elodie, cadastrée section AS 181, 30 allée de l'Orée du Bois.

N° 16/123 : Signature avec la société SOGELINK, d'un contrat de délégation de services pour les exploitants de réseaux, pour l'utilisation d'un guichet unique pour toutes les DICT afin d'éviter la réception de DICT papier, d'un montant de 1 060 €/HT (jusqu'à expiration du pack de 500 documents).

N° 16/124 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis, Monsieur et Madame BOURGEON Guy et Madame BOURGEON Sandrine (épouse RONDEL), cadastrée section AN 190, 22 rue Gabriel Péri.

N° 16/125 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur MARTARESCHE Roland, cadastrée section AO 296, AO 297, 49 rue Descartes.

N° 16/126 : Signature avec la société ADEVA, d'un contrat de maintenance des équipements de sonorisation pour différentes salles de la ville, d'un montant total de 4 400.00 €/HT pour l'année 2017.

N° 16/127 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur BARBEYRAC Nathanaël, cadastrée sections AD 50, AD 54, AD 55, 1080 Avenue Salvador Allende – 4 lotissement Les Aurores.

N° 16/128 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame BLANC Sophie, cadastrée sections AZ 89, AZ 91 (1/2 indivis), AZ 94 (2/5^{ème} indivis), 20 bis rue Pierre Semard.

N° 16/129 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur LEMARIE Loïc, cadastrée section AS 94, 3 rue Simon Boyer – Lotissement Le vallon.

N° 16/130 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de SCI JSN LES CIGALES (nue propriétaire), Monsieur NAVARRO Jacky (usufruitier), cadastrée section AO 371, 140 rue Jean Jaurès.

N° 16/131 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires, Monsieur LUCIEN Marc et Madame LAURENCIN Louisa (son épouse), cadastrée sections AP 117, AP 118, AP 119, AP 120, AP 121, AP 123, AP 124, AP 126, AP 127, AP 138, AP 139, AP 140, AP 141 AP 142, AP 143, AP 144, AP 145, AP 146, AP 147, AP 148, AP 149, AP 150, AP 151, AP 152, AP 153, AP 154, AP 155, AP 156, AP 157, AP 158, Résidence l'Oliveraie –ZAC des Chênes.

N° 16/132 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis, Madame BRAVAIS Christiane, Monsieur BRAVAIS Denis et Mme BRAVAIS Christine, cadastrée sections AO 313, AO 321, AO 322, Impasse Jean Jaurès.

N° 16/133 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires, Madame FALL Baba et Madame NDIAYE Nafissatou, cadastrée section AY 47, 14 Rue Jean Moulin.

N° 16/134 : Encaissement chèque de 1 389 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 30 août 2016 relatif aux dommages relevés sur l'aire de pique-nique du bois de la Chaffine suite à vandalisme.

N° 16/135 : Encaissement chèque de 2 634,56 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 15 avril 2016 relatif aux dommages causés par l'incendie d'un véhicule sur le domaine public, suite à un acte de malveillance.

N° 16/136 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de SCI MUTIVAL (MARTIN Michel et MARTIN Chantal), cadastrée sections AA 119, AA 69, 135 rue Monge (AA 69) et 9009 rue Louis Saillant (AA 119).

N° 16/137 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de SCI LORIVAL, cadastrée section AB 33 p, 9001 rue Jean Rostand.

N° 16/138 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de SCI LORIVAL, cadastrée section AB 33 p, 9001 rue Jean Rostand.

N° 16/139 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires, Monsieur et Madame FRAISSE Robert, cadastrée sections AM 13, AM14, 2 impasse de la Résistance.

N° 16/140 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires, Monsieur LAQUET François et Madame CIVELLI Delphine, cadastrée sections AP 224, AP 15, 9 allée Fleurie.

N° 16/141 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur et Madame DESAUW Eddy et Bernadette, cadastrée section AP 116, 2 avenue François Mitterrand.

N° 16/142 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur Florian LASSARTESES, cadastrée section AM 174, rue Marx Dormoy, La Chaffine.

N° 16/143 : Signature avec la société SIRAP, d'un contrat d'hébergement et de maintenance des serveurs mutualisés X'MAP et RADS ainsi que la mise à jour annuelle des données cadastrales, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2019, d'un montant annuel de 1 830.00 €/HT.

N° 16/144 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur et Madame DORIER Yvan et Colette, cadastrée section AV 166 et 168 (pour ½ à usage de chemin), 717 avenue Charles De Gaulle.

N° 16/145 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Claude COCQUEL, cadastrée section AT 9, 55 lotissement les Primevères.

N° 16/146 : renouvellement convention avec la SA AIR LIQUIDE pour mise à disposition d'une bouteille d'acétylène, pour une durée de 5 ans, pour un coût total de 366 € TTC.

N° 16/147 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur Pascal GACHON, cadastrée section AY 103, 7 Impasse Maurice Ravel.

N° 16/148 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Louis FERREZ et Madame Michèle FAYARD, cadastrée section AT 93, 7 allée des Griottes.

N° 16/149 : non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur Henri BAUD, cadastrée section AZ 52, 17 rue Charles Doucet.

N° 16/150 : signature avec IDEX ENERGIES de l'avenant n° 3 au marché « Exploitation et entretien des équipements de chauffage, de rafraichissement et de ventilation des installations de la commune », d'un montant de - 614 €/HT.

N° 16/153 : encaissement d'un chèque de 1 014.95 € d'AXA France, en règlement du sinistre du 5 novembre 2014 relatif à la destruction de panneaux de signalisation par un bus volé.